

AVENANT (No 1) À L'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN
D'ACTION 2015-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ENTRE

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, personne morale légalement constituée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, c. S-16.011) ayant son siège social au 900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 720, Québec (Québec) G1R 2B5, agissant à la présente entente et ici représentée par M. Robert Sauvé, président-directeur général, dûment autorisé en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du Plan Nord

(ci-après appelée la « Société »);

ET

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), dont le siège est situé au 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile Saint-Amable, à Québec, ici représentée par M. Michel Gagnon, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents à la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6);

(ci-après appelée la « SHQ »);

(ci-après collectivement appelés les « Parties »).

AVENANT - MODIFICATION DE L'ENTENTE

Tel que prévu à l'article 6 de l'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN D'ACTION 2015-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC entre la SOCIÉTÉ DU PLAN NORD et la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC signée le 19 janvier 2016, toute modification à l'entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties.


Le présent Avenant (No 1) vise à modifier l'**Annexe 2 : Budgets et dépenses admissibles** de l'entente signée le 19 janvier 2016 pour y inclure la priorité d'action ci-jointe : *Favoriser l'accession à la propriété 2011-2016.*

Le présent Avenant (No 1) ne modifie pas la nature de l'entente initiale ni les priorités d'actions déjà prévues, et il en fera partie intégrante.

SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé l'avenant en double exemplaire :

Pour la Société

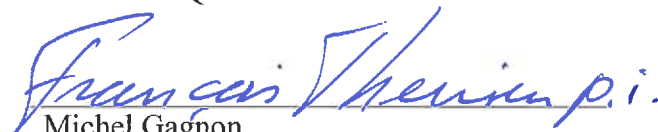


Robert Sauvé
Président-directeur général

le 1^{er} Mars 2016

à Québec

Pour la SHQ



Michel Gagnon
Président-directeur général

le 29 février 2016

à Québec

PRIORITÉ D'ACTION Favoriser l'accèsion à la propriété 2011-2016

BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020		2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	TOTAL		TRIMESTRE				TRIMESTRE							
		1*	2	3*	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL			
	3 207 836 \$	400 000 \$	-	375 384 \$	1 984 952 \$	2 760 336 \$	144 000 \$	-	-	303 500 \$	447 500 \$	**	**	**

DESCRIPTION DU PROJET
 La Société du Plan Nord remboursera à la SHQ les dépenses relatives aux unités de logement engagées, comme prévues, dans le cadre du *Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik* (aide à l'achat, aide à la construction et aide à l'occupation tels que les taxes municipales et les assurances habitation), pourvu que l'achat soit effectué ou la construction soit débutée entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2016, et ce, sur la durée prévue de l'aide (15 ans), de même que pour les extensions possibles de cinq ans qui peuvent être octroyées sur demande par la SHQ conformément au programme.

* Versés en vertu de l'entente précédente

** Budget reporté dans le nouveau programme 2016-2020

IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord :
	<ul style="list-style-type: none"> • La SHQ fournira la facture de l'OMHK pour le remboursement des frais de gestion. • La SHQ fournira un rapport d'inspection et la fiche finale transmis par l'Office municipal d'habitation de Kativik (OMHK) pour le remboursement de l'aide à la construction. • La SHQ fournira le certificat d'aide financière des projets d'achat pour le remboursement de l'aide d'achat sans construction. • La SHQ fournira la réclamation de l'OMHK pour le remboursement de l'aide à l'occupation. <p>Pour reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La SHQ fournira, au plus tard le 31 mars 2016, une liste de projets pour lesquels la Société a financé.

